SAINT-URBAIN



Année scolaire 2017 / 2018

Bulletin inscription maternelle

Lannurvan

Rappel du fonctionnement des TAP sans changement pour la rentrée : Fin des cours à 16h les lundis, mardis et jeudis et à 15h les vendredis. Le mercredi, école de 9h à 12h, puis garderie payante de 12h à 12h30.

Après les cours, vos enfants pourront être accueillis sur les **TAP** (temps d'activités périscolaires), et ce jusqu'à 16h30.

Les sorties se feront uniquement à la fin des cours ou à 16h30. Des départs anticipés ne seront pas possibles.

Pour une maîtrise de l'organisation nous vous demandons d'inscrire chacun de vos enfants sur des fiches distinctes, à rapporter avant les vacances scolaires pour la période suivante. En cas d'inscription au-delà de cette date, les enfants seront inscrits dans les groupes non complets, s'il reste des places, de sorte que les effectifs permettent un bon fonctionnement des ateliers. Il risque d'intégrer un groupe d'enfants n'ayant pas son âge. En cas de difficultés spécifiques, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous proposons de préciser <u>uniquement si votre enfant participera</u> aux animations, sans pour autant choisir l'activité (vous n'avez donc pas de choix d'atelier à formuler).

La constitution des groupes sera plus aisée à définir. A chaque nouvelle période scolaire, vos enfants changeront d'ateliers.

Une inscription vaut <u>engagement</u> pour la période sept-oct. Si l'enfant s'inscrit, il devra participer à l'atelier durant toute la période jusqu'aux vacances, sauf dispense médicale à fournir en mairie.

En effet, la municipalité a choisi de proposer des activités de qualité avec des professionnels à rémunérer, ou des agents formés. Comme cette année, les élèves de grande section bénéficieront aussi d'intervenants professionnels extérieurs.

<u>Une participation de 2 €</u> sera demandée par enfant inscrit <u>aux ateliers du vendredi</u>, de façon à nous permettre de poursuivre des animations de qualité. Pour mémoire, une heure de garderie sans activité particulière, se facture à 2.20 €, tandis que les TAP du vendredi durent 1h30.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Pascale DIVERRES CORRE Adjointe aux affaires scolaires



Il est important de remplir ce questionnaire même si votre enfant ne va pas aux TAP, afin de connaître les personnes autorisées à venir le chercher lors de la sortie de l'école.



TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Fiche d'inscription maternelle A retourner avant les vacances scolaires

Nom de l'enfant : Classe suivie en 2	Prénom :					
1 - Les lundis, Votre enfant y res		et jeudi	s, TAP	de 16h à 16h.	30 : temps libres	correspondant à une récré.
		Présence aux TAP de 16h à 16h30				
		Oui	Non	Part accompagné	Va en garderie (après 16h30)	
N	Lundis Mardis Jeudis					
2 – Pour les vendredis, de 15h à 16h30						
Possibilité d'ateliers pour l'élève <u>en maternelle</u> (après le réveil de la sieste pour les petits)						
		Présence aux TAP de 15h à 16h30				
		Oui	Non	Part accompagné	Va en garderie (après 16h30)	
Ve	ndredis					
Doit attendre que (indiquer les noms et prénoms)						
						viennent le chercher
Personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, téléphone, lien de parenté avec l'enfant)						
Observations :						
	••••••	••••••••••		•••••		

Merci de votre collaboration, ceci dans l'intérêt de tous, et en priorité des enfants.